



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFF

Question écrite n° 118802

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les problèmes de circulation des trains en région Auvergne. La région Auvergne est une des seules régions à ne pas bénéficier de TGV, ce qui est un handicap majeur pour son désenclavement. De plus, elle cumule les difficultés de circulation ferroviaire avec un entretien des voies déplorable qui se traduit par des ralentissements et des retards. L'Auvergne concentre sur son territoire 10 % des ralentissements nationaux, en particulier dans la Haute-Loire, au sud de Langeac, sur la ligne Langogne-Nîmes, au nord de Brioude et sur la ligne Le Puy-Saint-Georges d'Aurac, dans le département du Cantal sur la ligne Aurillac-Figeac, dans le département du Puy-De-Dôme, sur la ligne Volvic-Ussel et Volvic-Montluçon. La SNCF, obligée de mettre en application des règles de sécurité, fait circuler des trains à 80 km/h au lieu de 110 sur certains tronçons et même, sur les secteurs les plus dégradés, à 40 voir 30 km/h au lieu de 80 km/h. Cette situation n'est plus acceptable, et même si le contrat de projet 2007-2013 prévoit des améliorations, il est aujourd'hui certain que peu de ralentissements seront pris en considération. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures d'urgence il compte prendre pour porter remède à ces ralentissements et donc à ces retards, qui ne sont dûs qu'à un manque d'entretien des voies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118802

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 2007, page 1736